



Panorama affaires publiques des actualités du monde de la santé

Semaine du 22 septembre 2025

INFOS ET CHIFFRES CLÉS

Assemblée nationale : recompositions à l'approche de la rentrée

Plusieurs députés ont modifié leur rattachement politique à une semaine de la reprise des travaux. Éric Bothorel (Côtes-d'Armor) et Caroline Yadan (8e circonscription des Français de l'étranger) ont choisi de n'être plus qu'apparentés au groupe EPR. Le groupe présidé par Gabriel Attal compte désormais 91 membres, dont 13 apparentés. Parallèlement, le Parti socialiste, fort de 66 élus, envisage d'accueillir de nouveaux membres, dont Belkhir Belhaddad (Moselle), Martine Froger (Ariège, LIOT) et Sacha Houlié (Place publique), afin de dépasser les 71 députés de LFI.

Fin de vie : examen suspendu des propositions de loi au Sénat

La commission des Affaires sociales du Sénat a déprogrammé l'examen des deux textes relatifs à l'accompagnement et aux soins palliatifs ainsi qu'à l'aide à mourir, initialement prévu cette semaine. Ce report, lié à l'attente de la formation du nouveau gouvernement, pourrait repousser le débat jusqu'au printemps.

Sanofi condamné à verser plus de 150 M€ à l'Assurance maladie pour pratiques anticoncurrentielles autour des génériques du Plavix

La Cour d'appel de Paris a infligé au laboratoire une indemnisation de plus de 150 M€ au profit de la Cnam, en réparation du préjudice lié à des pratiques anticoncurrentielles déjà sanctionnées par l'Autorité de la concurrence en 2013 (amende confirmée de 40,6 M€)

Les pharmaciens obtiennent une concession sur les génériques

À la suite de leur mobilisation massive (85 % des officines fermées), les pharmaciens ont obtenu une réduction de l'effort de baisse de prix sur les médicaments génériques, ramené de 241,5 à 198 millions d'euros. Les organisations professionnelles estiment toutefois la charge encore insoutenable, évoquant un impact de 75 millions d'euros pour les pharmacies françaises.

EN RÉSUMÉ

La commission des Affaires sociales du Sénat désigne les rapporteurs pour le PLFSS 2026

La commission des Affaires sociales du Sénat a confirmé hier la désignation de ses rapporteurs sur le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2026. **Elisabeth Doineau (UC, Mayenne) est reconduite comme rapporteure générale**, tandis que Corinne Imbert (app. LR, Charente-Maritime) conserve la branche Maladie. Pascale Gruny (LR, Aisne) poursuit sur la Vieillesse, Marie-Pierre Richer (ratt. LR, Cher) sur les Accidents du travail et maladies professionnelles, Chantal Deseyne (LR, Eure-et-Loir) sur l'Autonomie et Olivier Henno (UC, Nord) sur la Famille. La commission a également désigné plusieurs rapporteurs pour avis sur le PLF 2026, dont Florence Lassarade (LR, Gironde) sur la mission Santé.

Santé mentale et handicap : Sébastien Saint-Pasteur juge la politique publique insuffisante

Le rapporteur de la commission d'enquête sur les défaillances des politiques publiques de prise en charge de la santé mentale et du handicap, Sébastien Saint-Pasteur (PS, Gironde), a estimé hier que "le compte n'y est pas" un an après que la santé mentale a été érigée en grande cause nationale par l'ancien Premier ministre Michel Barnier. Il dénonce un manque de moyens mais aussi de pilotage, soulignant que les financements des ARS reposent sur des crédits non reconductibles, qui poussent les établissements à recruter en CDD ou en intérim, entraînant un surcoût. Les conclusions de la commission sont attendues d'ici la fin de l'année.

Sécurité sociale : un retour à l'équilibre visé pour 2029

La commission des Affaires sociales du Sénat a adopté le rapport de la Mission d'évaluation et de contrôle de la Sécurité sociale (Mecss), qui prévoit un retour à l'équilibre de la Sécurité sociale d'ici 2029, voire 2035 au plus tard, à condition de mettre en œuvre 40 milliards d'euros de mesures. Le déficit devrait atteindre 24,8 milliards d'euros en 2029, tandis que les niches sociales représentent plus de 100 milliards, dont 35 milliards non compensés. **Le rapport souligne la nécessité d'une gouvernance renforcée de l'Ondam** et d'un chiffrage précis des inefficiences de dépenses de santé, estimées à 20 %. Il recommande également un nouveau transfert de dette de l'Acosss vers la Cades et une programmation pluriannuelle crédible des recettes et dépenses. À long terme, les branches maladie, retraites et autonomie constituent les principaux défis structurels.